



COMMUNE DE VINÇA

ARRETE DU MAIRE

n° 250211/008 : Tableau annuel 2025 d'avancement au Grade d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe.

Le Maire de la Commune de Vinça,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le Décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Administratives Territoriales,

Vu l'arrêté en date du 6 décembre 2022 portant définition des lignes directrices de gestion de la Collectivité,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Ordre	Nom et prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à compter du
1	COBO Antoine	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Échelon 9	01/01/2025

Part respective des femmes et des hommes :

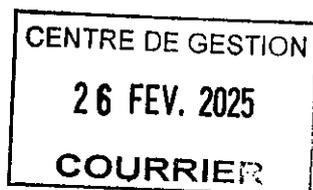
Total des agents promouvables : 0 femme 1 homme

Total des agents inscrits sur le tableau : 0 femme 1 homme

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de Mairie est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Vinça, le 11 février 2025.

Le Maire,



Bruno GUÉRIN.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau,
- Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr